

2026-01-38



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : Fabrice TAVERAAgissant en qualité de Bénévole pour l'association : LA SAISONTél. : 06.75.47.07.53Mail : lasaison.rabastens@gmail.comAgrément n° : W811010865

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : ☐ 1^{er} groupe ☒ 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)➡ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées / 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)Du : 06/02/2026à 20hAu : 07/02/2026à 1hA l'occasion de : SOIREE LA SAISONLieu de la manifestation : LA HALLE

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A RABASTENS le 08/07/2025

Signature :

Arrêté du Maire

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :M TAVERA Fabrice de l'association LA SAISONEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3 groupe à RabastensDu : Vendredi 06 février 2026 à 20 heures 00Au : Samedi 07 février 2026 à 01 heure 00A l'occasion de : Soirée LA SAISON

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le

29 janvier 2026

Le Maire



Nicolas GERAUD